Une naissance Un arbre

Rouans info N° 85

Votre commune au cœur de Retz • Bulletin municipal Janvier / Février / Mars 2024

Inauguration du Jardin du Souvenir

Le repas des aînés

ROUANS
VOTRE COMMUNE AU CŒUR DE RETZ

Infos mairie

• Mairie
Place de la Poste, 44640 Rouans - 02 40 64 24 27 - accueil@rouans.fr
Lundi : 14h à 17h - Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 09h à 12h/14h à 17h
Samedi : 09h à 12h

• Service Urbanisme :
Lundi : 14h à 17h - Mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h

• Service Affaires Scolaires et Relations Familles :
affairesscolaires@rouans.fr - 07 87 07 88 55

• Services techniques :
Rue du Chêne Rond - 44640 Rouans - Tél. 02 40 64 17 68

• Objets trouvés :
Se renseigner à l'accueil de la mairie ou consulter le site internet

• CCAS : (Centre Communal d'Action Sociale)
Place de la Poste - 44640 Rouans
Lundi : 14h à 17h - Mardi, vendredi : 09h à 12h / 14h à 17h
Sur rendez-vous au 02 40 64 24 27

• Espace Cœur en Scène :
Allée de la Cure - 44640 Rouans
Tél. 02 40 64 18 32 - spectacles@rouans.fr

• Bibliothèque municipale
18, rue du Vieux Port - 44640 Rouans
Tél. 02 40 64 28 42 - bibliothequerouans@gmail.com
Mercredi : 16h00 à 18h00 / Vendredi : 16h30 à 18h00
Dimanche : 10h30 à 12h

• Salle des loisirs Allée de la Cure

• Maison des associations Allée de la Cure

• Equipements sportifs
Salle omnisports : rue Joseph Nau
Terrains de tennis : allée de la Cure et route de Chéméré
Terrain de football & Terrain multisports : route de Chéméré

Effectif des agents municipaux (chiffre 2023) : 7 agents administratifs, 1 agent à la culture, 12 agents au service technique et 16 agents au service scolaire et pause méridienne
Nombre d'habitants (chiffre INSEE 2022) : 3 107
Superficie : 3 773 hect. **2 rivières :** l'Acheneau et la Blanche
Répartition : 3,78% habitation, 57,46% espace agricole, 2,24% parc entreprise, 36,52% espace protégé dont 3,52 % d'espace classé

Suivez nous sur www.rouans.fr ou sur mairie de rouans

Sommaire

Editorial . . . . . p. 03
Infos municipales . . . . . p. 04
Délibérations du conseil municipal . . . . . p. 05
Infos locales . . . . . p. 08
Etat civil . . . . . p. 12
Vous avez la parole . . . . . p. 13
Infos culturelles . . . . . p. 14
Infos associatives . . . . . p. 15
Agenda des évènements . . . p. 18
Infos scolaires . . . . . p. 18
Le mot de l'autre liste . . . . . p. 18
Infos Pornic Agglo Pays de Retz . . . . . p. 19
Infos diverses . . . . . p. 19
Infos pratiques . . . . . p. 20

"Rouans Info"
Journal d'informations municipales
N°85 - Janvier / Février / Mars 2024
Directeur de la publication : Jacques Ripoche
Comité de rédaction : Jacques Ripoche
Carole Bras – Gwenaëlle Mainguy-Guyot
Création maquette & mise en page : C. Fournier
Crédits photos : Mairie de ROUANS
Parution trimestrielle - Tirage 1500 ex.
Diffusion Mairie de Rouans
Journal imprimé par ADUNAT COMMUNICATION sur papier issu de forêts gérées écologiquement et durablement

Papier recyclé

Chères Rouansaises,
Chers Rouansais,

A l'aube de cette nouvelle année, je tiens dans un premier temps à vous adresser à toutes et tous mes vœux les plus chers. Que 2024 soit pour vous et vos proches une année synonyme de bonheur, de réussite et de sérénité. Quelle soit source de rencontres et de moments de partage enrichissants pour poursuivre ensemble les actions engagées et relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Quel bilan pouvons-nous tirer de l'année écoulée ?

Sur le plan international, 2023 aura été marqué par l'intensification des conflits armés dans le monde, une prise de conscience du changement climatique et de son impact constaté dans de nombreux domaines (vagues de chaleur, tempêtes, inondations...), et la crise énergétique avec ses conséquences sur les plans économique et social (inflation, précarité, violences...).

Dans ce contexte peu rassurant, nous avons la chance de vivre dans une région relativement épargnée des graves perturbations climatiques que le pays a connues, et dans une commune qui fait preuve de résilience face aux événements susceptibles d'impacter la paix sociale et la qualité de vie sur nos territoires.

L'année a été ponctuée par de belles manifestations qui mettent en avant les liens sociaux qui nous unissent : la foire à la Pie a retrouvé son affluence et permis de belles rencontres malgré la grisaille de la journée ; le repas des aînés a réuni près de 190 personnes qui ont partagé un agréable moment dans une ambiance chaleureuse et animée ; le marché de Noël a également fait l'objet d'une forte participation des familles qui ont apprécié son animation et son esprit convivial. Un grand merci aux commerçants et aux agri du coin pour la belle soirée qu'ils nous ont offerte en cette fin d'année, mais également aux services techniques pour les illuminations du bourg qui font partie de la magie de Noël.

La fin de l'année a été l'occasion pour la commune d'inaugurer les aménagements réalisés dans le jardin du souvenir de notre cimetière, honoré cette année par la présence de 10 cadets de la défense lors de la cérémonie du 11 novembre. La végétalisation et l'embellissement du cimetière ont aussi été remarqués par le Département dans le cadre de la démarche « Fleurs et paysages » et Rouans fait partie des 9 communes de Loire-Atlantique qui ont été distinguées pour leur engagement dans la gestion de leurs espaces verts. Ce « coup de pouce » valorise l'investissement des services techniques dans l'amélioration de notre cadre de vie.

Quels sont les actions engagées pour l'année à venir ?

Comme vous l'avez constaté, les aménagements cyclables ont démarré dans le bourg et Messan et vont se poursuivre en 2024 sur le Nord de la commune. Ils ont pour but d'apaiser la circulation et d'inciter le développement des modes doux en renforçant la sécurité des déplacements cyclistes et piétonniers : généralisation des zones 30 et des priorités à droite en agglomération, expérimentation d'une zone de rencontre donnant la priorité aux piétons et cyclistes en cœur de bourg.

Depuis la municipalisation du service de restauration scolaire, un travail est engagé avec le prestataire Armonys et l'association Campus Fertile chargée d'accompagner la commune dans son programme alimentaire de référence. Des temps d'échanges avec l'ensemble des acteurs permettront de mettre en œuvre les évolutions souhaitables dans l'organisation du service, la diversification des menus, l'origine et la qualité des approvisionnements favorisant les productions locales. Des ateliers philo autour de l'alimentation sont également programmés à partir de janvier avec les nouveaux élus du CME. Les repas sont maintenant proposés au personnel enseignant et aux agents qui souhaitent y déjeuner pendant la pose du midi.

La commune poursuit également son programme de transition énergétique avec la mise en place des ombrières et des panneaux photovoltaïques sur la nouvelle salle de sport, ce qui permettra à terme une réduction de la facture énergétique. Le chantier du futur parc éolien est maintenant engagé et représentera un potentiel de fourniture électrique sur le réseau équivalent à 10% de la consommation de l'ensemble du territoire de Pornic Agglo Pays-de-Retz lorsque toutes les éoliennes seront mises en service.

Enfin les projets étudiés et retenus dans le programme d'aménagement du cœur de bourg seront traduits dans un plan guide opérationnel et soumis au comité d'engagement du conseil départemental en septembre 2024. Ils seront partagés avec vous au cours d'une réunion publique courant juin.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et tous une belle et heureuse année et nous vous invitons à venir nombreux à la prochaine cérémonie des vœux qui se déroulera à la salle Cœur en Scène le 19 janvier prochain afin partager ensemble, municipalité et citoyens, ce moment officiel et traditionnel dans toutes les communes.

Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers

Le Maire, Jacques RIPOCHE

Les élus du Conseil Municipal d'Enfants 2023-2024

Les élections du Conseil Municipal d'Enfants se sont déroulées le vendredi 24 Novembre. Les CM2 des écoles Jules Verne et Saint Martin ont pu proposer leurs candidatures et écrire leurs professions de foi.

Les candidatures de 25 enfants ont été affichées sur des panneaux électoraux face au Restaurant Scolaire avant le vote. Les 107 enfants des classes de CM1 et CM2 ont voté. Ils ont élu Line SIMON, Sacha CORBEAUX, Kaïs TIODET, Lénaïc AGUILLON, Victor DANIEL et Alix NICOLAS pour l'Ecole Jules VERNE. Ainsi que Barbara BEAUCHENE, Mila BONNEAU, Maëline NORMAND, Lucas MARCHAND, Axel UNAL, Naël SILDEBERG pour l'Ecole St Martin.

Les enfants du CME se retrouveront régulièrement les mardis après l'école. Mme Virginie BALCERSKI (élue conseillère déléguée) et Mme Nathalie DOSSET (Co-directrice des P'tites Fripouilles) animeront les échanges avec les enfants. Le Conseil Municipal d'Enfants a pour objectifs de contribuer à la formation du jeune citoyen, permettre à l'enfant d'exercer ses droits mais aussi de prendre conscience de ses devoirs et de ses responsabilités. Il favorise le dialogue entre l'équipe municipale et les enfants, et améliore les conditions de vie de la population grâce à des propositions relatives à la commune.

Comme chaque année, nos jeunes élus ont plein d'idées et d'envies, ils vont devoir travailler et échanger ensemble afin de décider des sujets retenus. Celui des repas et de la restauration scolaire étant un thème récurrent, ils vont participer à des ateliers Philo sur le thème de l'Alimentation avec l'association Campus Fertile. Ce travail de réflexion sera inclus dans la démarche d'écriture du Projet Alimentaire de Référence sur lequel la commission enfance jeunesse va travailler.

Les ombrières : fin des travaux

L'installation des ombrières est terminée. Le branchement au réseau est prévu au 1er semestre 2024.

Rappelons que les ombrières participent à la transition énergétique grâce à la production d'énergie renouvelable. Elles sont également utilisées comme îlots de fraîcheur pendant les journées chaudes et permettent de protéger les véhicules contre les intempéries.

Salle des raquettes, les travaux touchent à leur fin

Les travaux de construction de la salle des raquettes arrivent en phase terminale : les sols sont en cours de finition. Les aménagements extérieurs se dessinent entre le parking, les espaces verts et la futur voie. La pose du drapé devant l'entrée devrait intervenir fin janvier 2024.

Au vu de l'avancement des travaux, la salle des raquettes serait livrée en février 2024.

POUR RAPPEL :

- La salle de sports actuelle reste accessible à toutes les associations et clubs sportifs et l'entrée s'effectue par l'issue de secours, rue du Chêne Rond.

- Le chantier est interdit au public, y compris dans la nouvelle salle. Ni les entreprises intervenantes ni la commune de Rouans ne pourraient être tenues responsables d'accidents survenant à l'intérieur du chantier.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter la signalisation mise en place.

François Duval, nouvel agent des services techniques

Après une expérience de 10 années passée dans le secteur du commerce et une reconversion professionnelle dans le domaine du bâtiment, François intègre l'entreprise EIFFAGE ENERGIE en 2010 pour consolider et parfaire ses compétences professionnelles.

En 2021, l'occasion lui est donnée de rejoindre la fonction publique territoriale ou il découvre la polyvalence du poste d'Adjoint Technique. Après une première expérience au sein du centre technique municipal de la commune du Pellerin, il saisit l'opportunité de rejoindre l'équipe de Rouans, avec la découverte d'un nouvel environnement et de nouvelles méthodes de travail.

François assure la maintenance de l'ensemble du parc des bâtiments et les fonctions de régisseur technique de l'espace Coeur en scène.

Depuis son arrivée, il apprécie tout particulièrement l'échange de compétences, dans une ambiance toujours conviviale.

Délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 Novembre 2023

15 PRÉSENTS, 8 ABSENTS DONT 5 POUVOIRS

VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE ZL 143 SITUÉE A LA CAVERNIÈRE

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu l'avis des Domaines en date du 11 août 2023,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme du 4 septembre 2023,

Vu la proposition financière des futurs cessionnaires, propriétaires du terrain cadastré C 1804 attenant à la parcelle ZL 143 de 40m² souhaitant l'acquérir au prix de 350€

Tous les frais inhérents à cette opération (frais de bornage, d'enregistrement...) seront à la charge exclusive des futurs acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (19 voix) par vote à main levée approuve l'aliénation d'une partie de la parcelle ZL 143 représentant 40 m² aux conditions définies et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun et si possible par le Notaire de la Commune.

AVENANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DES RAQUETTES

Suite à une erreur de saisie lors de la complétude de l'avenant n°5 concernant le marché de maitrise d'œuvre de la salle des raquettes, il convient de rectifier le montant de l'avenant qui s'élève à 15873.50€

HT au lieu de 5500€ HT.

Cette modification n'a pas d'incidence financière sur ce marché puisque les montants avaient déjà été inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (19 voix) par vote à main levée approuve la modification de l'avenant n°5 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Afin d'assurer le bon fonctionnement du budget 2023, il convient de réajuster les crédits en section de fonctionnement et plus particulièrement celui du chapitre 012.

Depuis le vote du budget 2023, la revalorisation du point d'indice de 3,5 % pour l'ensemble du personnel, le remplacement des agents en arrêt maladie, le recours à du personnel extérieur pour la technique de la salle Cœur en Scène et la reprise du personnel de la restauration scolaire nécessitent l'augmentation du financement du chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Egalement dans la section investissement, certaines dépenses nécessitent des ajustements de crédits :

Ces modifications se résument comme suit :

Chapitres/ Opérations	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
SEC TION DE FONCTIONNEMENT				
011	60612	Energie – Electricité	- 40 000	
011	6188	Autres frais divers	- 20 000	
012	64111	Personnel titulaire	+ 20 000	
012	64131	Personnel non titulaire	+ 40 000	
		TOTAL	**+ 0**	**0**
SECTION D'INVESTISSEMENT				
40	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 1 500	
66	21351	Bâtiments publics	- 31 500	
0027	204182	Bâtiments et installations	+ 30 000	
			0	**0**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (19 voix) par vote à main levée approuve la décision modificative n°1 du budget principal et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION DE SIGNATURE ET D'ATTRIBUTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

Considérant la nécessité d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux et le suivi d'exploitation des systèmes de chauffage et d'éclairage conformément à la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte du 17 aout 2015 et au décret tertiaire n°2019-771 du 23 juillet 2019.

Considérant la volonté de la commune de Rouans de réduire les consommations d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone des bâtiments communaux ;

Considérant que les systèmes de Gestion Technique des Bâtiments sont des systèmes qui permettent de suivre et de piloter l'ensemble des équipements énergétiques et principalement les postes de chauffage et d'éclairage,

Considérant, eu égard au montant, que la collectivité doit effectuer une mise en concurrence pour disposer d'un tel système.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (19 voix) par vote à main levée autorise Monsieur le Maire à attribuer et signer le présent marché et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et avenants ultérieurs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'article 15 de la loi n° 2023-175 (de la Loi APER)du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes définissent des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 31 décembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans les Pays de la Loire.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

- Mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par type d'Energie Renouvelable (carte et notice explicative) et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 5 au 15 décembre 2023 ;

- D'organiser une consultation par voie électronique du 5 au 15 décembre sur le site internet de la commune ;

- Participer à une réunion d'information à l'attention des habitants du territoire de Pornic agglo Pays de Retz et organisée par l'agglomération le 5 décembre 2023 à la salle Ellipse de Chaumes en Retz

- à l'issue de la consultation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (19 voix) par vote à main levée décide de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- mise à disposition du public des cartes de zonage et d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

- organisation d'une consultation par voie électronique,

- organisation d'une réunion d'information publique pour présenter les choix des communes de l'agglomération. Cette date de réunion sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie, par insertion dans la presse locale et sur le site Internet de la Commune.

ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUANS FIXANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS DE CHANGEMENT D'USAGE TEMPORAIRE DES LOCAUX D'HABITATION EN MEUBLÉS TOURISTIQUES DE COURTE DURÉE

Arrivée de Madame Elodie BATARD à 19h33

Les locations de courte durée de chambres ou de logements entiers à des touristes de passage se sont multipliées avec l'avènement des sites de mise en relation et de location de ces locaux sur internet (exemple Airbnb, Abritel, Booking, ...) et le développement de l'économie collaborative.

Ce développement a des effets multiples :

- forte augmentation des biens mis en location sur ces plateformes,
- concurrence à l'hébergement touristique conventionnel,

• risque de transformation de résidences principales en meublés de tourisme,

• pénurie de logement « locatif » pour les habitants,

•pression foncière accrue.

Par ailleurs, la Loi pour une république Numérique du 7 octobre 2016 a introduit l'obligation pour tout loueur occasionnel, quel que soit la nature du logement loué, dans les communes soumises au changement d'usage, de s'enregistrer auprès de sa mairie qui en retour lui attribue un numéro d'enregistrement indispensable pour commercialiser son bien sur les plateformes numériques.

L'article L.631-7-1 A du Code de la construction et de l'habitation imposent également qu'une délibération soit prise pour fixer les conditions dans lesquelles seront délivrées les autorisations. Pour les communes compétentes en matière de PLU, le conseil municipal est compétent pour fixer ces conditions.

Dans ce cadre, la Commune a sollicité de l'autorité préfectorale, par lettre du 24 novembre 2022, l'instauration sur son territoire de la procédure de demande préalable de changement d'usage.

La procédure de changement d'usage a ainsi été instituée pour la Commune de Rouans par arrêté du Préfet de la Loire Atlantique en date du 25 mai 2023.

Parallèlement, la Loi de Finance pour 2023 a modifié les dispositions de l'article 232 du Code général des impôts pour créer la catégorie des zones tendues touristiques.

Le décret du 25 août 2023 (pris en application de l'article 232 du CGI modifié) a classé la commune en zone tendue touristique, actant ainsi :

- que la tension immobilière y est notamment caractérisée par le niveau élevé des loyers ou des prix d'acquisition des logements anciens ainsi que par la proportion élevée de logements affectés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale par rapport au nombre total de logements.

- que son attractivité touristique est un catalyseur des tensions déjà existantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (20 voix) par vote à main levée adopte le présent règlement en annexe et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INSTITUTION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L. 631-7 à L. 631-9,

VU le Code du Tourisme, et notamment ses articles L. 324-1-1 et D. 324-1 à D. 324-1-2,

VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 instituant la procédure d'autorisation portant instauration de la procédure d'autorisation préalable de changement d'usage des locaux d'habitation tel que prévu aux art L.631-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

VU la délibération du conseil municipal n°DEL2023112106 en date du 21 novembre 2023, fixant les conditions dans lesquelles seront délivrées les autorisations de changement d'usage sur le territoire de la commune ;

CONSIDERANT que l'article L.324-1-1 du Code du tourisme permet dans les communes, où le changement d'usage des locaux destinés à l'habitation est soumis à autorisation préalable au sens des articles L. 631-7 à L. 631-9 du code de la construction et de l'habitation, comme c'est le cas pour notre territoire, qu'une délibération du conseil municipal puisse décider de soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune toute location d'un meublé de tourisme.

QUE dans les communes ayant mis en œuvre la procédure d'enregistrement de la déclaration préalable mentionnée au III de l'article L.324-1-1 du Code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme qui est déclaré comme sa résidence principale ne peut le faire au-delà de cent vingt jours au cours d'une même année civile, sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

CONSIDERANT la faculté ainsi offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile,

CONSIDERANT le constat sur notre territoire de la multiplication des locations saisonnières de logements pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile sur le territoire de la commune, et l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle sur son territoire,

PROJET DE DISPOSITIF

Article 1er : Toute location d'un meublé de tourisme pour de courtes durées en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, fait l'objet d'une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

La déclaration indique si le meublé de tourisme offert à la location constitue la résidence principale du loueur au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 précitée.

Un téléservice dénommé « declaloc.fr » est mis en place par la Commune pour effectuer la déclaration.

Dès réception d'une déclaration dûment complétée, celle-ci donne lieu à la délivrance sans délai par la commune d'un accusé-réception comprenant un numéro de déclaration.

Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du Code du Tourisme.

La déclaration donne lieu à la délivrance d'un numéro de déclaration.

Article 3 : Ces dispositions seront applicables sur tout le territoire de la Commune, à compter du 1er avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (20 voix) par vote à main levée approuve l'institution de la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ RELATIVE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT D'EAUX PLUVIALES DE LA SALLE DES RAQUETTES ET DE LA VOIRIE ASSOCIÉE

Dans le cadre du programme d'aménagement de la salle des raquettes, des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales seront menés par la commune de Rouans. Ces travaux sont inclus dans le périmètre d'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines exercée par la communauté d'agglomération.

Par souci d'efficacité et d'optimisation, la commune conserve la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement, y compris sur les réseaux d'eaux pluviales, et sollicite la communauté d'agglomération pour qu'elle en assure la charge financière.

La communauté d'agglomération, dans le cadre de l'exercice de sa compétence eaux pluviales urbaines, va prendre en charge ces travaux financièrement, déduction faite des subventions perçues par la commune.

Aussi, il convient aujourd'hui de déterminer les conditions d'organisation et de financement de cette opération.

Détail du coût estimatif des travaux

Coût estimatif de l'opération : 357 500 € HT, **dont eaux pluviales : 26 162,83 € HT, soit 31 395,40 € TTC**

Détail du coût estimatif des honoraires de maîtrise d'œuvre

Montant du marché : 105 873,25 € HT, **dont eaux pluviales : 5 500 € HT, soit 6 600 € TTC**

Montant prévisionnel dû par Pornic agglo Pays de Retz à la commune de Rouans :

Montant dû = 37 995,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (20 voix) par vote à main levée approuve la convention et le montant susmentionné et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et avenants ultérieurs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION D'OUVERTURE EN OPEN DATA LICENCE OUVERTE V2.0 DE LA BASE ADRESSE LOCALE

Une Base Adresse Locale est un fichier géré par une collectivité locale et contenant toutes ses adresses géolocalisées. Elle respecte le format Base Adresse Locale et une gouvernance qui prévoit que la commune est au centre du dispositif.

Cette base est publiée sous sa responsabilité, ce qui lui confère un caractère officiel.

Une Base Adresse Locale publiée et à jour garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics.

Elle constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la LOI pour une République numérique.

Depuis 2019, les Bases Adresses Locales sont prioritaires dans la Base Adresse Nationale : une commune qui publie sa Base Adresse Locale devient la seule source d'adresses sur son territoire.

Elle veille à la mise à jour régulière des adresses. Une seule Base Adresse Locale est publiée par commune.

Dans cette optique et par le biais de cette convention, la commune de Rouans doit autoriser la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, à porter en open data licence ouverte la totalité de sa Base Adresse Locale sur les portails de référence et réglementaire en matière d'open data.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (20 voix) par vote à main levée approuve l'autorisation d'ouverture en open date licence ouverte V2.0 de la base adresse locale de la commune de Rouans et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette autorisation et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AVENANT N°2 RELATIF A LA PROLONGATION DE LA MISSION DU CONSEILLER NUMERIQUE

Par délibération en date du 14 décembre 2021, modifiée par un premier avenant, une convention de mise à disposition du conseiller numérique de l'agglomération a été conclue entre Les Moutiers-en-Retz, Vue, Rouans, Préfailles, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Villeneuve-en-Retz, Sainte Pazanne et Pornic agglo Pays de Retz afin de bénéficier d'interventions dudit conseiller sur notre commune.

Après 2 ans de fonctionnement, le conseiller numérique reste très sollicité et répond à une demande de la population. Le dispositif de financement de l'Etat étant renouvelé pour 3 ans, à hauteur de 42 500 euros, il est proposé de prolonger la convention de mise à disposition du conseiller numérique.

Le présent avenant n° 2 a pour objet de modifier les articles 3, 4 et 6 de la convention de mise à disposition de service « Conseiller numérique » tenant compte du renouvellement du dispositif de financement de l'Etat, de la durée du contrat du Conseiller numérique de l'agglomération et de l'évolution de l'organisation de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (20 voix) par vote à main levée approuve l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du service « Conseiller numérique » entre la Commune, l'agglomération et chacune des Villes ayant émis le souhait de bénéficier de ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Infos locales

Inauguration du Jardin du souvenir

Nous étions nombreux le 11 novembre pour inaugurer l'aménagement du jardin du souvenir. La commune a engagé ce projet dans le cimetière pour rendre cet endroit plus accueillant et paisible, et y apporter un peu de douceur. Nous souhaitions que cet endroit, souvent source de tristesse, procure paix et réconfort à tous ceux qui ont perdu un être cher.

Grâce à l'implication des élus, du groupe de citoyens volontaires, grâce aux compétences et au travail consciencieux des agents communaux, nous avons réussi à créer un cadre verdoyant et apaisant pour les visiteurs.

L'équipe des espaces verts a également replanté un fusain à l'entrée du cimetière, geste symbolique qui a pour but de rappeler le film «Le Grand Chemin », une œuvre qui a touché les cœurs par son humanité, rappelant l'importance des relations, des souvenirs et des moments précieux que nous partageons.

Des bancs ont été installés à différents endroits du cimetière, afin que chacun puisse prendre le temps de se poser et de se recueillir.

Souhaitons que ce cimetière reste un lieu de mémoire et d'apaisement pour les générations futures.

Nous remercions l'espace funéraire de Saint-Jean de Boiseau pour leur accompagnement sur ce projet.

Une naissance Un arbre : 1ère édition

Le samedi 18 novembre nous avons célébré la venue au monde en 2022 de 31 enfants sur la commune et offert à chacun d'eux un arbre, symbole de vie et de croissance.

31 « essences » pour 31 « naissances » entre le 03 janvier (Emet) et le 28 décembre (Léo).

Ces essences végétales sont offertes par le Conseil Régional des Pays de Loire, représenté à cet évènement par sa vice-présidente Claire Hugues.

Le choix du site n'est pas anodin, car il se situe sur une nouvelle variante de chemin de randonnée sur la commune, le circuit de la « Vallée de la Blanche » offert à tous les amoureux de la nature sensibles à la qualité de nos paysages. Il a été inscrit, comme le circuit du « Grand Chemin », au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Nous remercions les 15 familles qui ont participé à cette belle initiative et ce moment convivial où malgré la météo, petits et grands ont planté leurs arbres.

Merci aux services techniques de la commune pour leur investissement dans la préparation et l'organisation de cet évènement.

Que cette plantation d'arbres soit le point de départ d'un enracinement commun pour préserver notre environnement et sensibiliser les générations futures à la protection de la biodiversité.

Des décorations de Noël fabriquées par les enfants

Pour les fêtes de fin d'année, les petites mains des P'tites Fripouilles ainsi que celles de l'Ephad « La Providence » ont confectionné et habillé des bonhommes de neige.

Ils ont assemblé et peint les rondins de bois puis sont allés à la maison de retraite pour les revêtir d'écharpes tricotées. Les enfants ont partagé un goûter préparé avec les pensionnaires.

Les morceaux de bois ayant servi sont issus du chêne coupé au parc des écoles et des peupliers de la chaussée. Les bonhommes de neige sont venus compléter les décorations du bourg de notre commune.

Mobilités douces

Le Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) se poursuit sur la partie Nord de la commune

En 2024 nous allons poursuivre, sur le nord de la commune, la création de liaisons douces et des aménagements de sécurité routière avec le passage en zone 30.

Le périmètre des études et des travaux concernent les routes départementales 723 et 66, la voie communale 201.

Les villages de la Raffinière, de Launay, des Grandes Rivières, des Petites Rivières et du Landas seront concernés par ces aménagements.

Des moments de concertation sont prévus au printemps 2024 avec les habitants concernés.

La société 2LM de la Haie Fouassière a été retenue pour la maîtrise d'œuvre.

Rafraîchissement des vestiaires du foot

Les travaux des vestiaires du football ont débuté en 2022 avec la réfection de l'étanchéité de la toiture, la réparation et l'isolement du plafond.

Le plafond a lui aussi été remis en état et isolé. Les peintures, le remplacement des radiateurs et la mise en conformité de l'électricité ont été réalisés par le personnel communal cette année. Prochainement, des travaux sont prévus dans les vestiaires arbitres

Travaux d'effacement de réseaux

Les effacements de réseaux de l'Avenue des Sports, de la rue de la Bien-assiserie et de la rue Joseph Naud sont programmés pour le début de l'année 2024.

Une réunion publique avec les riverains est organisée le 11 janvier 2024 à 18h30 à la salle des loisirs, afin de présenter le déroulement des travaux et de répondre à toute les questions, avec la présence de TE44 (maître d'ouvrage et maître d'œuvre) et de l'entreprise SPIE qui effectuera les travaux.

La présence des cadets de la défense à la Commémoration du 11 novembre

Les élus et les membres de l'association des anciens combattants se sont réunis afin de déposer leurs gerbes devant le monument aux Morts.

Un détachement des cadets de la défense, lycéens et lycéennes engagés volontaires au sein de l'Association des sous-officiers de réserve de Loire-Atlantique (ASOR44) a participé à la cérémonie sous le commandement d'un sous-officier de réserve.

La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur avec les discours de Monsieur le Maire, de Monsieur Jean-Pierre Tassy, président de l'association des anciens combattants UNC-AFN de la commune.

Madame la 1ère adjointe a donné ensuite lecture du message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire.

La Municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants de s'être associés à ce moment de recueillement et de mémoire.

Flocage des véhicules

La quasi totalité de la flotte des véhicules arborent le nouveau logo de la commune.

Cette opération a été réalisée avec le concours de la société Lazer création située à Bouaye.

La traditionnelle Foire à la Pie, une exposition de métiers et de savoir-faire

La Foire à la Pie s'est tenue le mercredi 23 novembre, le jour de la Saint-Clément au village de Launay, et a tenu encore cette année toutes ses promesses de convivialité.

104 exposants ont proposé une multitude de produits locaux et artisanaux.

Les badauds ont également pu assister à l'exposition de bêtes de concours dont un impressionnant taureau nonchaland tenu à distance du public.

L'affluence a été très importante ce qui a satisfait l'ensemble des exposants.

Le repas des aînés, un bel après-midi festif

Vendredi 8 décembre, la Municipalité a reçu les rouansais(es) de plus de 70 ans pour partager un après-midi convivial organisé à la salle des loisirs. Il a réuni et a réuni 191 personnes sur les 440 invités.

Le déjeuner élaboré par le traiteur AMC basé à Saint-Hilaire de Chaléons a enchanté les papilles des convives.

C'est avec un grand plaisir que les onze bénévoles et élus ont assuré le service.

L'après-midi a été animé par les tours de chants du duo de musicien et chanteur Patrice et Jean-Paul. Les aînés n'étaient pas en reste car certains et certaines ont tour à tour lu des textes, des poèmes, chanté et joué de la musique.

Madame Paulette Gacoin, doyenne de la commune (100 ans), et résidente à la Providence a été mise à l'honneur.

Quelques résidents de l'EHPAD ont cette année pu participer au repas.

Un panier gourmand a été offert aux invités absents.

Voeux du maire

Monsieur Jacques Ripoche invite la population à la cérémonie des vœux qui se tiendra le 19 janvier à 20 h à la salle Coeur en scène.

Appel à bénévoles

La commune recherche des bénévoles pour assurer la distribution du bulletin municipal.

La distribution du Rouans infos se déroule quatre fois par an : janvier, avril, juillet, octobre.

Il vous est possible d'être soit titulaire soit suppléant en cas d'absence du titulaire.

Pour toute question ou pour vous porter volontaire, nous vous invitons à prendre contact avec les services de la mairie au 02 40 64 24 27 ou info@rouans.fr

Avis d'appel à candidature pour un local commercial

La commune de ROUANS recherche un candidat pour l'installation d'un nouveau commerce dans le centre bourg.

Les critères sont les suivants :

- Le local n'est soumis à aucune condition d'activité.

- Le projet consiste à réhabiliter et transformer une maison d'habitation. La conception s'étudiera selon les perspectives du candidat validé par la commune.

-La présente consultation n'est pas un marché public. Il s'agit d'un appel à candidature destiné à permettre à la commune de Rouans de trouver un partenaire répondant au mieux à l'objectif défini dans le projet.

Les documents sont à télécharger à l'adresse suivante : www.rouans.fr. Date limite de réception des dossiers : le 31 janvier 2024 à 12h.

Encré à vie, ancré à Rouans

Un accueil chaleureux souriant dans un salon de tatouage intimiste. C'est toute la promesse du salon privé de nos deux artistes, situé à Rouans.

Il sera tenu par « Fraide & Toof » aux styles bien différents. Passionnés d'art, et ouverts d'esprit, ils conçoivent des créations adaptées à vos envies tout en respectant les contraintes de l'art du tatouage. Du traditionnel au floral en passant par le style gravure ancienne, voir oriental, au salon « tous les goûts sont dans le tattoo ». Ce salon est accessible uniquement sur RDV afin de privilégier une ambiance cocooning, calme et exclusive pour tous. Prenez contact avec eux et vos désirs deviendront réalité. Pour un souvenir marquant, un recouvrement d'ancien tatouage ou cicatrice, chaque création est unique et personnalisée. Le dessin qui vous sera proposé sera adapté en fonction de la morphologie et des demandes du client. Après plusieurs échanges et création du projet, le RDV sera pris pour l'acte finale : Le tatouage.

Toof : 06 62 76 80 45
Instagram : #toofink44

Venez découvrir les créationset réalisations sur leurs comptes Instagram.

Fraide : 06 64 45 52 53
Instagram : #fraidink

Etat civil

Décès

Lise ROBARD née JANNEAU	05 septembre 2023	Nantes
Denise THOMAS née	13 septembre 2023	Rouans
Colette RICHARD née BLOT	21 septembre 2023	Rouans
Paul BODART	27 septembre 2023	Rouans
Marguerite GUÉRIN née BRAS	29 septembre 2023	Rouans
Lucienne LECLÈVE née RABILLER	09 octobre 2023	Challans
Irène LENGRAND née LEGEAY	30 octobre 2023	Rouans
Lucienne MOREAU	03 novembre 2023	Rouans
Joséphine OLIVIER née ABRAHAM	24 novembre 2023	Rouans

Naissances

Tiana VERONNEAU	03 juillet 2023	Saint-Herblain
Mia THOUARY ERAUD	29 août 2023	Nantes
Pablo FLEURY	31 août 2023	Nantes
Liam PICARD	01 septembre 2023	Saint-Herblain
Tristan VERGER	14 septembre 2023	Saint-Herblain
Mathis BONNECHERE	24 septembre 2023	Saint-Nazaire
Hunter MOUILLÉ	04 octobre 2023	Saint-Herblain

Mariages

Fanny DA SILVA SOUSA & Nicolas RÉDOU	09 septembre 2023	4 Chatton Rouans

...Comment cela fonctionne ?

Vous êtes un particulier, un membre d'association, un professionnel... Et vous souhaitez nous faire partager vos passions, votre métier, vos engagements, un projet, etc. Ou vous tenez à nous sensibiliser sur un sujet qui vous tient à cœur.... Dans cette tribune nous vous laissons la parole. Vous pouvez nous faire parvenir votre article (une page recto max) et vos photos (1/2 max) à l'adresse : rouansinfos.vousavezlaparole@gmail.com

Si vous avez besoin de notre aide dans la rédaction de votre article, nous serons là pour vous accompagner. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question. Le comité de rédaction se réserve le droit de toute publication.

Créée en 2020, l'association Campus Fertile est un collectif de citoyens du Pays de Retz motivé pour favoriser l'éducation à l'alimentation saine et durable pour tous.

Dans la convivialité, nous partageons les valeurs qui nous sont chères : le respect des producteurs locaux, les aliments de saison cuisinés avec bon sens, un éveil au goût diversifié et une pédagogie axée sur l'autonomie. Notre approche se veut très transversale, incluant autour du pivot de l'alimentation des réflexions sociales et environnementales notamment.

Nos missions.

Nous portons en ce sens des actions à destination des publics scolaires (ateliers cuisine dans les écoles), des collectivités territoriales ou gestionnaires de restauration collective (nous allons accompagner la commune de Rouans dans l'écriture de son projet alimentaire de référence pour la cantine en impliquant les enfants dans la démarche), des publics en situation de précarité alimentaire (ateliers cuisine en lien avec les CCAS, les associations d'insertion, d'aide alimentaire...) et de tous citoyens intéressés. Ces actions s'inscrivent dans de nombreux partenariats avec des associations ou initiatives locales comme l'association Le Poulp' (maison sport santé du Pays de Retz) et des coopérations avec les collectivités territoriales : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural qui porte le Projet Alimentaire du Territoire, la délégation du Pays de Retz du Département de Loire Atlantique , Pornic Agglo Pays de Retz.

Vers un lieu dédié : le projet de Tiers Lieu à Rouans.

Ces actions nombreuses nous ont amenés à formuler le souhait de disposer d'un espace support pour notre projet associatif, comprenant notamment une cuisine partagée avec cantine solidaire et des espaces pédagogiques.

Notre idée a rencontré à Rouans une possibilité de synergie avec le projet municipal, permettant d'envisager la rénovation et la mutualisation d'un bâtiment accueillant actuellement La Poste, pour ouvrir un nouveau lieu de vie aux multiples fonctions : animations pédagogiques, évènements, hébergement de services publics complémentaires (accompagnement numérique, mission locale, Maison France Services et la Poste), espaces de co-working, mise à disposition de salles de réunion etc.

Vous avez été nombreux à faire part de votre intérêt pour ce projet (questionnaires, ateliers citoyens) et nous vous en remercions. Depuis 1 an, nous avons mis en place des permanences sur le futur lieu et avons pu organiser l'été dernier des premiers temps forts (apéro concert avec découverte de produits locaux et soirée jeux) pour illustrer de façon concrète quelques animations qui pourraient voir le jour sur ce nouveau lieu de vie. Et il y en aura d'autres en 2024 ! Nous travaillons actuellement avec la mairie et les partenaires du projet sur l'organisation des espaces, le chiffrage des travaux, les recherches de financement, avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des territoires.

Afin de vous tenir informés des avancées du projet, nous reviendrons vers vous de façon régulière dans ce magazine.

Vous êtes les bienvenus dans cette aventure collective alors n'hésitez pas à nous contacter.

Pour en savoir plus/nous suivre/rejoindre Facebook: https://www.facebook.com/campusfertile/?locale=fr_FR

Vous voulez recevoir notre newsletter ? envoyez-nous un mail à campus-fertile44@mailo.com

Programmation : janvier / février / mars

Le premier rendez-vous de cette nouvelle année à Cœur en Scène affiche déjà complet, le spectacle Au non du père d'Ahmed Madani, le mercredi 24 janvier. Programmée avec le Grand T, cette représentation mêlera plusieurs générations de spectateurs, dont des collégiens de Missillac et de Savenay et des lycéens de Bouaye, parmi, entre autres, nos fidèles abonnés et habitués. Il y sera question d'une quête, celle d'une femme à la recherche de son père.

Suivra le BD concert **La forêt millénaire** du groupe Waï Waï, le **vendredi 16 février (20h30)**. Le manga inachevé de l'artiste japonais Jirô Taniguchi, l'histoire d'un jeune citadin qui découvrira la campagne et la nature, sera projeté et, surtout, mis en musique par Erwan Martinerie (violoncelle), Laurent Duflanc (basse) et Yannis Quillaud (guitare et autres instruments). Ce rendez-vous est programmé avec Musique et danse en Loire-Atlantique et son dispositif Traverses d'aide à la création et à la diffusion musicale. Il est aussi inscrit dans le festival Errances 2024 porté par le Collectif Spectacles en Retz, avec comme thématique le Japon pour cette nouvelle édition.

Juste avant de retrouver l'association de théâtre Scène et Diapason, nous vous donnons rendez-vous **le jeudi 14 mars à 20h30** pour l'adaptation, étonnante et haute en couleurs, de Pinocchio par l'artiste nantais Nicolas Sansier, intitulée **Et si on nous avait menti...** Cette réécriture et cette mise en scène contemporaines sont soutenues par le Grand T et le Réseau Informel des Programmateurs de Loire-Atlantique. Le projet a obtenu un fond d'aide à la création et sera notamment accueilli en résidence à Rouans au mois de février. Des collégiens du département assisteront à des représentations les 14 et 15 mars en journée, à Cœur en Scène toujours.

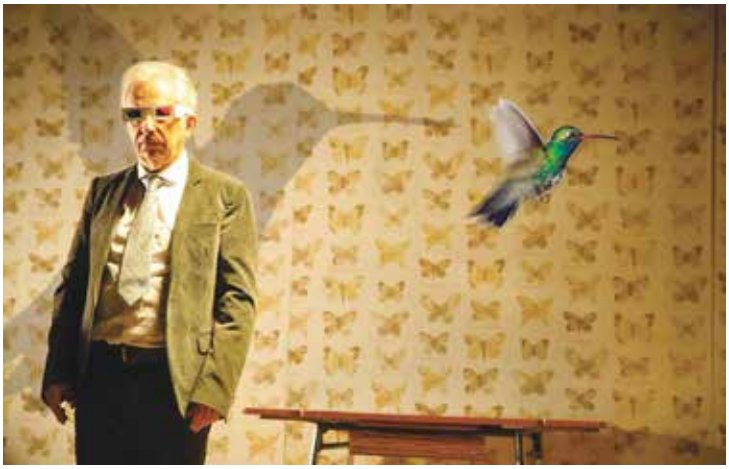

Au cours de ce premier trimestre, des spectacles seront aussi proposés aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de Rouans et Vue, en journée. Il s'agira d'Artémis l'insoumise (Cie Îlot 135) et d'Après la pluie (Cie Les éléments disponibles).

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver à Cœur en Scène, le service culturel est à votre écoute au 02 40 64 18 32 ou par mail à l'adresse spectacles@rouans.fr

Suivez notre actualité sur la page Facebook Cœur en scène Rouans et sur le site internet municipal rouans.fr

Bibliothèque de Rouans

Les quinze bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent une très heureuse année 2024, en espérant, comme le chantait Alain Bashung « .... que ne durent que les moments doux ».

La fin 2023 a vu se tenir le Marché de Noël, magnifiquement organisé par l'Association des commerçants de Rouans, que nous remercions vivement de nous donner l'opportunité de participer à un événement aussi festif et chaleureux. Nous proposons ainsi à très bas prix des livres retirés de nos rayonnages, mais pouvant offrir encore de bien beaux moments de lecture.

Par ailleurs, l'année 2023 a vu une sensible augmentation de la fréquentation de la bibliothèque, particulièrement depuis le passage à la gratuité au mois de juillet. C'est pour nous bien sûr une vraie satisfaction, un réel plaisir de vous accueillir et de vous aider dans vos choix de lectures lorsque vous le souhaitez.

Pour mieux répondre à votre demande, nous avons décidé d'élargir nos horaires d'ouverture, dès ce mois de janvier, à savoir le vendredi de 16h30 à 18h30, et le dimanche de 10h à 12h. Les horaires du mercredi restent inchangés.

Notre dernière commande (plus de 110 ouvrages) a été mise en rayons au mois de décembre ; comme d'habitude, nous avons veillé à l'éclectisme de notre sélection, il y en a donc pour tous les goûts et tous les âges. Venez en profiter !

L'année 2024 démarre avec le projet d'une nouvelle participation de la bibliothèque à un événement rouansais : le Festival des familles, qui aura lieu le 17 mars prochain, dont vous trouverez les détails de programmation dans ce magazine.

Nous avons aussi décidé de nous associer à « La nuit de la lecture », organisée partout en France du 18 au 21 janvier 2024. A cette occasion, la permanence de la bibliothèque du vendredi 19 janvier sera prolongée jusqu'à 21h.

« Tout ce qui dégrade la culture, raccourcit les chemins qui mènent à la servitude. »

Albert Camus.

Bibliothèque de Rouans 18 rue du Vieux Port Tél 02.40.64.28.42 - Permanences : mercredi 16h/18h vendredi 16h30/18h30- dimanche 10h/12h - Mail: bibliothequerouans@gmail.com
Facebook : Bibliothèque Rouans - Site Internet: bibliotheque-rouans.fr

APE

L'APE de l'école Jules Verne n'a pas pu être présente comme habituellement lors de la Foire à la Pie, faute de bénévoles disponibles pour assurer l'événement ce jour là, nous espérons vous y retrouver dès l'an prochain.

Vous trouverez en illustration les actions à venir menées par l'association afin de financer des projets et du matériel pour les élèves!

PARENTOP

Des séances de sophrologie, amma assis, EFT et hypnothérapie à disposition des parents, enfants et grands-parents, un mercredi matin par mois, menées par des professionnels certifiés. La participation demandée est de 10€ ainsi qu'une adhésion pour l'année de 2€

Festival des familles

« Parentop, Les petites Fripouilles, Stéphane du Cabarotier, Céline Breyton de Lebiennaitredes P'tits Petons, Marie Pacaud équimédiatrice, Mélanie challet d'Expri'm, Déborah Wack de The tea club, Campus fertile, Catherine l'Helgoualch, Pauline de Marmaille et Pissenlit, Virginie Enselme sophrologue, Anaïs Mellerin de Vibes432, Emmanuelle NEAU coach, Lucie-Anne Gally Doula, Mylène Beillevert des oiseaux sur la branche, Nathalie Gaube reflexologue, Les oiseaux du parc, Julie Duroule et Nathan Gardan du Service Jeunesse, Courir avec, Le Poulp', la Bibliothèque de Rouans, Lire et plaisir de lire, Jacotte la Roulotte, la clef des familles, Valérie Bessonneau-Joubier naturopathe, Les improbables délires, le pinceau de Soizic, Mountainboard, Alison Augeron de Créons le lien et ambassadrice Mon Moment Magique, Solène Guérin psychothérapeuthe Gestalt, Anne Perrot Mahé médiatrice » avec le soutien de l'ALR et l'Adjointe à l'Enfance jeunesse, culture et médiatrice familiale;

sont heureux de vous convier au Festival des Familles qui aura lieu le dimanche 17 mars 2024, de 10 à 20h à la salle coeur en scène, à la salle des loisirs, au parc des tilleuls...

Les grands-parents, parents, adolescents et enfants sont les bienvenus pour partager des moments de rire, éclats de rire, complicité, compréhension et solidarité.

L'accès est gratuit.

Des lots sont à gagner tout au long de la journée.

La présence de structures gonflables et de jeux, de foodtrucks.

Des animations, des conférences, chasses aux trésors, ateliers ludiques et stands.

Un concert dès 18h pour fêter la Saint Patrick.

Venez nombreux pour partager cette joie d'être ensemble.

contact : parentop44@yahoo.com

Contatc : laroz@retzien.fr – 07 48 90 06 07 – 02 40 64 88 24

Liens : CVNA : cvna.fr & LAROZ : laroz.retzien.fr/

APEM : concours de puzzle

Les parents de l'école Saint-Martin de Rouans organisent la 12ème édition de leur concours de puzzle à la salle des Loisirs (ouverture des portes à 14h pour le début du concours à 14h30).

L'objectif : reconstituer, par équipe de 2, un puzzle de 500 pièces en moins de 2 h 30. Deux catégories de concours selon l'âge des co-équipiers (2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant) : même taille de puzzle, même durée, seule la difficulté du puzzle varie entre les deux catégories. Des lots à gagner pour les équipes les plus rapides, chaque équipe repartant quoiqu'il en soit avec son puzzle.

Ambiance familiale. Pause obligatoire pour tous au bout d'1 h, avec buvette proposant boissons et confiseries, histoire de conserver toute sa concentration pour la suite.

Habitués de concours, passionnés de puzzle ou novices, tout simplement curieux de relever ce défi, n'hésitez pas à vous inscrire (début des inscriptions en ligne début janvier 2024).

Contact : apem@rouans-saint-martin.fr .

AFR

S'il nous fallait formuler un vœu pour cette nouvelle année, ce serait ce proverbe : « Seul on va vite, ensemble on va plus loin. »

Le Conseil d'Administration, l'équipe de direction ainsi que le personnel de la structure, vous souhaitent une année riche en surprises et découvertes, en amour et tendresse, en changements et renouveau...

MEILLEURS VŒUX A TOUS

Amicale Laïque de rouans

Une belle saison 2023-2024 !

La saison 2023-2024 bat déjà son plein à l'ALR, avec 300 adhérentes et adhérents.

Fête de la Musique à Rouans : vendredi 21 juin 2024

Autour de notre Atelier music'AL, nous avons rassemblé un collectif de musiciens de Rouans pour organiser en 2024, comme en 2023, une belle fête de la musique à Rouans.

Les musiciennes, musiciens, chanteuses et chanteurs intéressés peuvent prendre contact avec nous. Nous invitons toutes les rouansaises et rouansais à cocher la date dans leur agenda, pour un grand moment festif sur notre commune.

Contact : Pierre LOQUAIS ou contact@al-rouans.fr

Future activité sportive : multisports adultes

Nous envisageons la création d'une nouvelle section en septembre 2024.

Un groupe de réflexion s'est créé, et déjà de nombreuses personnes ont manifesté leur intérêt pour cette future proposition sportive.

N'hésitez pas à vous renseigner lors du prochain forum des associations ou par mail à contact@al-rouans.fr

Tennis de table

29 pongistes de la section tennis de table de l'ALR ont participé le 29 octobre au challenge Daviais. Nous étions la plus grosse délégation et avons remporté la coupe.

38 pongistes sur les 59 licenciés ont également participé aux Départementaux A le 12 novembre. Rouans a terminé 2ème au classement, avec beaucoup de médailles et notre entraineur bénévole, Olivier, a obtenu la 1ère place dans sa catégorie.

Félicitations à nos pongistes !

Journée Festive de l'ALR

Le dimanche 22 octobre, l'ALR a organisé sa traditionnelle journée festive à la salle de sport, avec 60 participants.

L'occasion de tester dans la bonne humeur plusieurs pratiques sportives. Non seulement les activités sportives de l'ALR (badminton, tennis de table, volley-ball), mais également de découvrir le kin-ball.

Plus d'informations sur https//al-rouans.fr/ et par mail contact@al-rouans.fr

Agenda 2023 des événements

19 janvier : **Vœux du maire (salle Coeur en scène)**
07 février : **Le harcèlement (Parentop)**
11 février : **Concours de puzzle (APEM)**
06 mars : **Wonderwoman à temps partiel (Parentop)**

Infos scolaires

Ecole Jules Verne

A l'école Jules Verne, ce sont les élèves de grande section qui ont lancé les projets de l'année avec le projet COTON, proposé par Pornic Agglo et l'association Musique et Danse.

Comme point de départ de ce projet, une représentation du spectacle Nouveau nuage de la compagnie Uncanny a réuni résidents de l'EHPAD La Providence et élèves de grande section, le vendredi 13 octobre.

Les élèves ont ensuite participé à des ateliers d'expression corporelle chaque jour durant la semaine du 16 au 20 octobre 2023. Ces ateliers étaient encadrés par Cédric Cherdel et Felix Maurin, 2 danseurs et chorégraphes de la compagnie nantaise Uncanny.

Des pelotes de laine, des tissus, des draps, des couvertures ont été utilisés durant ces séances comme médium pour aider les élèves à entrer en mouvement. Ils ont travaillé l'occupation de l'espace, l'écoute, la mise en mouvement, le déplacement et l'expression corporelle.

Des ateliers similaires étaient proposés en parallèle à l'EHPAD La Providence. Ce travail impulsera une future création artistique en 2025-2026.

D'autres projets sont prévus tout au long de l'année à l'école Jules Verne. Les élèves de maternelle s'initieront aux recherches scientifiques autour du potager et s'exprimeront à travers les musiques et chants de Joël Vaillant. C'est autour du théâtre que les classes de CP au CE2 pourront développer leur créativité, leur confiance, leur expression orale. Enfin les plus grands se plongeront dans le passé en réalisant des fouilles archéologiques ou s'initieront à la couture.

Le mot de l'autre liste

Le chaucidou : une réalisation qui va dans le bon sens

Ceux qui traversent régulièrement le bourg ont pu voir le nouvel aménagement appelé « chaucidou », modification des règles de circulation pouvant se résumer à un principe qui change tout : priorité aux déplacements doux. Même si ce type de dispositif est désormais assez répandu dans nos territoires, c'est une nouveauté à Rouans, et bien sûr cela peut « déranger » un peu nos habitudes d'automobilistes, nos réflexes, et nous oblige à plus d'attention et de vigilance. C'est le but ; apaisement et sécurisation du trafic, privilégiant les cyclistes, qui ont ainsi sur 2 kms une voie protégée. C'est une solution qui nous paraît réaliste (sur le plan financier), en phase avec les besoins et les attentes d'aujourd'hui. Nous nous associons pleinement à sa mise en place, à laquelle nous avons pu contribuer activement au sein de la commission voirie. Nous sommes heureux de ce travail collectif et constructif.

En ce début 2024, nous formons le vœu que cette réalisation augure d'une année de collaboration effective autour des chantiers qui nous attendent, entre autres:

- l'école : la refonte des rythmes scolaires pour l'école Jules Verne et la réorganisation indispensable que cela va entraîner pour les parents et pour l'équipe pédagogique ; la végétalisation de la cour.
- l'aménagement du bourg, le projet de Tiers-Lieu.
- le suivi de la construction de la salle de sports, des éoliennes.

Nous vous souhaitons bien sûr une heureuse année 2024, avec des petits bonheurs quotidiens comme le lever de soleil sur les marais inondés, et le plaisir d'habiter un territoire où le « vivre ensemble » est une réalité.

Ne changeons pas les bonnes habitudes : notre boite mail et notre porte restent ouvertes ! Pour nous écrire rouans.oppo@retzien.fr. Pour venir nous voir : prochaine permanence le 2 février, 18h, Maison des associations.

Agnès Barbeau, Yves Lambourg, Jacky Foucher, Karine Loyer, Yolaine Talhouarne.

Biodéchet

Au 1er janvier 2024, la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose aux collectivités de proposer aux particuliers une solution de tri des biodéchets.

C'est quoi les biodéchets ?

Les biodéchets sont constitués des déchets de cuisine et des déchets du jardin.

Qu'impose la loi ?

Les collectivités sont responsables de la mise en œuvre de la loi pour les particuliers. Par conséquent, Pornic agglo Pays de Retz a l'obligation de proposer une solution pour ses administrés afin qu'ils trient leurs biodéchets à la maison. Et cette solution, c'est le compostage individuel ou collectif.

L'Agglo propose depuis plusieurs années des actions afin d'anticiper cette loi et s'y conformer :

- Distribution d'un composteur pour toutes les nouvelles constructions avec conseils sur les modalités d'utilisation
- Mise en place d'une aide de 40€ pour l'achat d'un composteur pour tous les habitants des résidences principales et secondaires. Cette solution est privilégiée pour tous les habitants disposant d'un jardin.
- Installation de composteurs collectifs en zone d'habitat dense avec sensibilisation et formation des usagers. Il s'agit d'une solution proposée aux habitants n'ayant pas de jardins.
- Installations de composteurs collectifs pour les restaurants scolaires
- Formations, animations et ateliers dédiés au compostage ou lombricompostage tout au long de l'année.

Pourquoi trier les biodéchets ?

Parce que composter n'a que des avantages !

- Cela permet de réduire de 30% le volume des ordures ménagères présentes dans les bacs noirs,
- De produire un engrais naturel et gratuit très efficace
- De limiter l'utilisation de produits chimiques
- De diminuer les allers-retours à la déchèterie (notamment pour les déchets du jardin)
- Ou tout simplement de faire « disparaître » 30% de ses déchets

Des questions ? Contacter le Service Gestion des Déchets au 02.51.74.28.10 - environnement@pornicagglo.fr. Retrouvez aussi le guide des déchets, le guide du paillage, du compostage et du jardin au naturel sur www.pornicagglo.fr

Infos diverses

Déclarations préalables

Monsieur Guy PRIN – 4, les Masses – ROUANS
Pose de panneaux photovoltaïques – 4, les Masses

Frédéric BOUYER / Valérie MARSOLLIER
Michaël GUINEL – 35 Bis, la Pistole - ROUANS
Pose d'une clôture mitoyenne

SOLARGIE – Zone Actipole 85 – BELLEVIGNY (85170)
Pose de panneaux photovoltaïques – 26, la Morlière

Sébastien SAOUT – 1, Bellevue – ROUANS
Clôture – 1, Bellevue

Jérôme GURRUCHAGA
88, route de la Corniche – HENDAYE (64700)
Clôture – Le Grand Landas (Pont Rouge)

Aurore DAVID – 43 Ter, la Noindrie – ROUANS
Pose de panneaux photovoltaïques – 43 Ter, la Noindrie

Célia CARROS – 32, la Pistole – ROUANS
Pergola – 32, la Pistole

ELSUN – 1950, avenue du Maréchal Juin – NÎMES (30900)
Pose de panneaux photovoltaïques – 1 Bis, av. des Roches

Aurélien MARTIN – 4, rue de la Berthaudière – ROUANS
Carport et portail – 4, rue de la Berthaudière

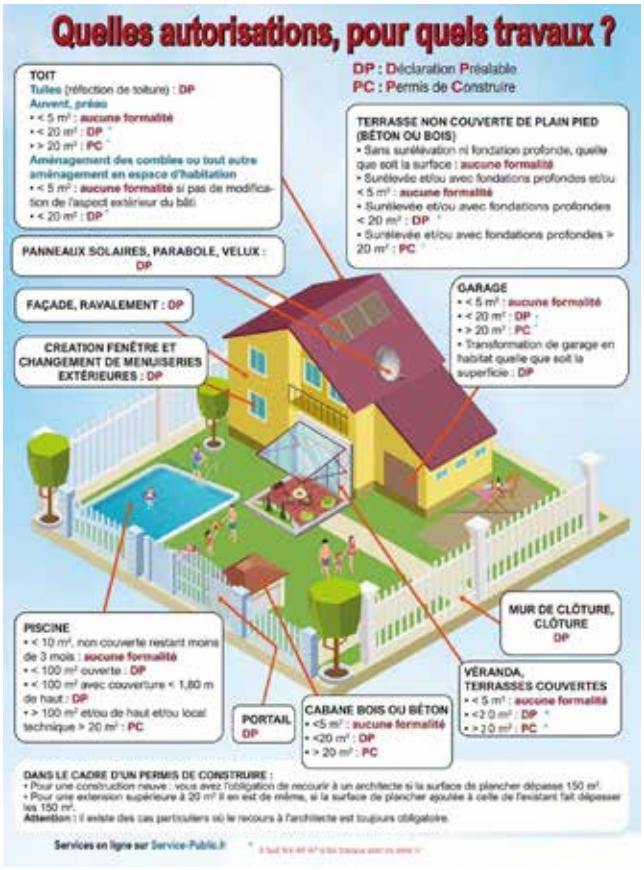

Olivier ROUZINEAU – 12, les Grandes Rivières – ROUANS
Clôtures – 12, les Grandes Rivières

Jérôme BRELET
64, la Cavernière – ROUANS
Pose de panneaux photovoltaïques
64, la Cavernière

Angélique PRAUD
et Benjamin RENAUD – 9, rue du Clos de Messan – ROUANS
Abri de jardin
9, rue du Clos de Messan

Sonia LE TERTE et
Alexandre GABORIAU
4, l'Hommeau – ROUANS
Modification de façades et extension d'habitation
4, l'Hommeau

Christine BROSSEAU pour Cts MUSSEAU
46, la Cavernière – ROUANS
Division foncière – détachement d'un lot de 267 m² pour construire – 74, la Cavernière

Monique DOUCET
10, les Grandes Rivières
ROUANS
Pose de panneaux photovoltaïques
10, les Grandes Rivières

Florian SAMSON – 10, la Chesnaie – ROUANS
Réhabilitation d'une toiture
Modification de façades– 10, la Chesnaie

SARL les Galets – 50, Messan – ROUANS
Pose de panneaux photovoltaïques – 50, Messan

CAP SOLEIL – CSE – 16, avenue du Valquiou
TREMBLAY EN FRANCE (93290)
Pose de panneaux photovoltaïques – 4 Bis, la Briorderie

Marie Thérèse RAINGEARD
21, rue Joseph Nau – ROUANS
Clôture – 21, rue Joseph Nau

Elise GUILLOT et Julien CHAVINIER – 3, Buzay – ROUANS
Ravalement et rénovation des façades en pierres apparentes – 3, Buzay

Johann TRESSE – 2, rue de la Biennassiserie – ROUANS
Changement de portail (bois par alu)
2, rue de la Biennassiserie

Permis de construire

Jérôme GAUDUCHON et Frédérique GUILLOTEAU
17, rue J. F. Pérouse – REZÉ (44400)
Maison individuelle – 66, Chemin des Moulins

Gaëtan et Sonia TEXIER – 37, rue Lucie Aubrac
SAINT JEAN DE BOISEAU (44640)
Maison individuelle – 56, Chemin des Moulins

Manuella VERGER et Hugo TREMBLAYS
6, Impasse des Pépinières – BOUAYE (44830)
Maison individuelle – 16, rue de la Borne Trente

Emmanuel GRIAS – 17, la Bichonnerie – ROUANS
Garage et clôtures – 17, la Bichonnerie

Sylvain COINDET – 28, le Landas – ROUANS
Réhabilitation d'une grange en habitation
38, rue du Lavoir – Launay

Nicolas et Nadège ROUEN
28, avenue des Roches – ROUANS
2 maisons individuelles – 28, avenue des Roches

Rouans infos pratiques

Urgences

• Secours

Pompiers : 18 ou 112 (depuis un portable)
Samu : 15
Gendarmerie : 17
Défibrillateurs : 1 Salle omnisports Rue Joseph Nau,
1 Espace Santé Place de l'Eglise

• Santé

Médecin : 15 en semaine à partir de 20h,
le samedi à partir de 12h et le dimanche 8h au CAPS de Pornic
Pharmacie : 3237
Anti poison Rennes : 2, rue Henri-Le-Guilloux
Hôpital Pontchaillou - 35000 Rennes - 02 99 59 22 22
Angers C.H.U : 4, rue Larrey - 49100 Angers - 02 41 48 21 21
CHU Nantes : 1 Place Alexis-Ricordeau - 44093 Nantes - 02 40 08 33 33
SOS Femmes : 3919 ou solidarité femmes
23 Rue Jeanne d'Arc - 44000 Nantes - 02 40 12 12 40
Urgence Mamans :
6 Rue Hippolyte Durand Gasselin - 44000 Nantes - 02 40 73 90 30
Enfance maltraitée : numéro unique le 119
Amitié : Rue Villebois Mareuil - 44200 Nantes - 02 40 04 04 04

• Dépannage

Eau/SAUR : Secteur Pays de Retz
Dépannage 02 44 68 20 00 et Urgence 02 44 68 20 09
Gaz GRDF Urgence : 0800 473 333
(numéro vert gratuit d'un poste fixe) ou Info Coupure sur
https://www.grdf.fr/particuliers/que-faire-coupure-gaz-logement
ENEDIS : 09 72 67 50 44 ou www.electricite.net/enedis

• Animaux

Association Apiculteurs Rouans : 0 666 055 454
SOS Essaim Abeilles : 06 50 04 25 08
Unapla : UNion des APiculteurs de Loire Atlantique
Société Protectrice des Animaux (SPA) :
Le Brandais - 44210 Clion sur Mer - 02 40 21 75 92
ou http://clionsurmer.spa.asso.fr/

Transports

• Tout public

ALEOP/LILA Service abonnements : 02 28 20 65 44 (le lundi de 13h30 à 16h30 et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de13h30 à 16h30)
Retz Chauffeur : www.retzchauffeurs.fr ou 07 82 57 71 69

• Scolaires

Pour les écoles primaires et les collèges du Pellerin
et de Ste Pazanne : 02 28 25 03 60
Inscription sur le site :
https://inscriptions-scolaires.aleop.paysdelaloire.fr
Pour les lycées de Machecoul et de Bouaye - 02 40 02 32 62
inscription sur le site :
https://inscriptions-scolaires.aleop.paysdelaloire.fr

Rouans info
Votre commune au cœur de Retz

Enfance et jeunesse

• Petite enfance

RAM (Relais Assistante Maternelle) : Pour connaître,
choisir et contacter les assistantes maternelles du secteur :
www.loire-atlantique.fr

• Enfance

Ecole publique Jules Verne : Rue du Chêne Rond - 02 40 64 24 57
Ecole privée Saint Martin : Rte de Sainte Pazanne - 02 40 64 25 00
Accueil périscolaire et accueil de loisirs Association
« Les Petites Fripouilles » Rue Joseph Nau - 02 40 64 22 06

• Jeunesse

Point Information Jeunesse (PIJ) Pornic :
02 40 02 62 92 ou pij@pornicagglo.fr -
Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz :
60-64 imp. du Vigneau - BP21 44680 Sainte-Pazanne (proche de la gare)
CIO : 2 rue Victor Fortun - 44400 Rezé 02 40 13 11 00
http://passerelle.ac-nantes.fr/cio-reze/ ou cio.reze@ac-nantes.fr

Personnes âgées

EHPAD Résidence La Providence : 17, route de Chéméré
44640 ROUANS Tél : 02 40 64 23 23 - secretariat@laprovidence44.fr
Vous envisagez une démarche d'entrée à la Résidence
La Providence, contactez l'établissement afin de solliciter un
dossier d'inscription et obtenir les renseignements souhaités.
CLIC Pornic : 2 rue du Docteur Ange Guépin - 44215 Pornic
08 00 30 77 12 - clic@pornicagglo.fr
La maison des aidants : 2, rue de Courson - 44 000 Nantes
02 51 89 17 60 ou http://www.aidants.fr

Services

• La Poste

Place de la Poste - 44640 Rouans - Horaires d'ouverture :
du mardi au samedi : 9h30-12h - Levée du courrier : 9h00

• Déchetteries

Pont Béranger : à Saint Hilaire de Chaléons 02 40 02 60 50
Lundi : 9h-12h/14h-18h et Mercredi : 9h-12h/14h-18h
Jeudi 9h-12h/14h-18h et Vendredi : 10h-12h/14h-17h*
Samedi : 9h-12h/14h-18h*
*Créneaux horaires interdits aux dépôts des professionnels
Attention : la déchetterie est fermée les jours fériés
Borne de recharge électrique : SYDEGO 2 route de Ste Pazanne
sur le parking (1 prise secteur EU classique en 230V 16A
disponible gratuitement)

• Culte

Église St Martin : place de l'église - 44640 Rouans
Maison Paroissiale Église catholique :
rue du Chêne Rond - 44640 Rouans 02 40 64 28 04

• Correspondants de presse

Ouest France : Patrice Monnerie
02 40 64 22 85 - monnerie.infos@orange.fr
Courrier du Pays de Retz et Presse Océan : Aurélie Benoit
06 63 37 07 20 - aurelbenoit@icloud.com